

diminué le chiffre de ce crédit peu à peu, mais en justice il nous faut tenir compte de la situation de ces artistes et de ces sculpteurs.

M. MORPHY: La somme est insignifiante, c'est vrai; elle ne vaut guère la peine qu'on s'en occupe, mais il y a là-dessous un principe que nous voulons sauvegarder. Avec l'assentiment du Parlement, si le ministre se décidait à prendre soin de tous les particuliers qui ont eu à souffrir de la guerre actuelle au pays nous serions appelés à voter des crédits considérables. Nous allons être obligés de déboursier d'énormes sommes pour payer les pensions et le cri se fait entendre constamment—et il est légitime suivant moi— que nous devons faire encore plus à l'égard de nos soldats rapatriés, de ceux qui ont droit à des pensions et qui ont sacrifié des êtres chers au cours du présent conflit. Je désire appeler l'attention du Parlement sur un cas, qui se produit dans la circonscription électorale que j'ai l'honneur de représenter, mais je suis peiné de constater l'absence de l'honorable député de Saint-Antoine (sir Herbert Ames), le président du Fonds patriotique. Il s'agit d'une pauvre femme dont le mari a été tué, ou grièvement blessé, sur la ligne de feu. Ce n'est que dernièrement qu'elle s'est adressée au Fonds patriotique pour obtenir une allocation d'absence, or les directeurs de l'œuvre ont refusé sa demande, sous prétexte qu'elle a attendu trop longtemps et que les fonds commencent à faire défaut. Toutes les œuvres fondées au bénéfice de nos soldats sont à court d'argent, à l'heure actuelle. Relativement à l'adoption du présent crédit, le principe auquel je m'oppose, c'est que l'Etat fasse une faveur spéciale à quelques personnes qui ne sont pas en mesure d'établir que le pays leur doit quelque chose, sauf pour des raisons de sentiment. Est-ce que ces artistes sentent d'âge à aller faire le coup de feu sur les champs de bataille? Qui sont-ils? Je m'imaginais qu'il y a quelques artistes en herbe qui combattent en ce moment sur la ligne de feu et je ne m'oppose pas à ce qu'on les indemnise. Le kaiser a envoyé des artistes sur les champs de bataille afin de transmettre à la postérité le souvenir de la valeur des soldats teutons. Mais lorsque la veuve d'un soldat canadien se voit refuser par les autorités du Fonds patriotique l'allocation d'absence à laquelle elle a droit, sous le prétexte qu'elle n'a pas fait sa demande assez tôt, la situation commence à être sérieuse. Cette femme s'est vue refuser même l'arriéré de solde de son mari. Je suis donc d'avis que les membres du Parlement ont le

[L'hon. sir Thomas White.]

devoir de surveiller avec un soin jaloux l'affectation de tous les crédits, à moins qu'il ne soit à propos de les voter dans l'intérêt général du pays. Les artistes font énormément pour populariser le goût des arts au pays et pour élever le niveau intellectuel de la nation, c'est vrai; mais pour l'instant, nous devrions refuser d'adopter ce crédit.

M. PARDEE: Je partage absolument l'opinion que vient d'exprimer l'honorable député de Perth-Nord (M. Morphy). Dernièrement, quelqu'un a soutenu en cette enceinte que, si nous décidions d'établir l'impôt sur le revenu, les citoyens comblés des dons de la fortune ne souscriraient plus pour le maintien du Fonds patriotique. Je songe en ce moment à la situation de cette femme dans l'intérêt de qui j'ai écrit aux autorités. On m'a répondu que l'on ne voyait pas qu'il fût possible d'accéder à ma demande et ainsi de suite. A mon avis, le Gouvernement devrait, supprimer toute dépense qui n'est pas de rigueur.

Je m'intéresse beaucoup aux artistes et à leurs œuvres, mais en quoi leur sort est-il plus intéressant que celui des autres classes de la population qui souffrent tout autant de la guerre? Ces artistes ont droit à la même sollicitude que les autres, mais non au point de vue de l'art, comme le prétend le ministre des Finances. Pourquoi seraient-ils l'objet de faveurs particulières? Cette guerre a mis dans la gêne des milliers d'hommes et de femmes; mais d'autres ont été réduits à la misère par la perte de leurs maris ou de leurs enfants. Nous-disons continuellement au peuple qu'il faut économiser, qu'il faut augmenter la production, que la situation est très critique, que les pires malheurs peuvent arriver; je ne vois pas pourquoi on profiterait d'un moment comme celui-ci pour faire un don de \$18,000 aux artistes. Une somme de \$18,000 peut paraître une bagatelle dans un temps où l'on n'entend parler que de centaines de millions de dollars, mais les petits ruisseaux font des grandes rivières et, pour ma part, je considère que ce crédit n'est pas nécessaire. Je n'ai peut-être pas, en esthétique, les mêmes idées que le ministre des Finances, mais je dis que les artistes ont choisi leur profession comme nous tous, comme ceux qui ont choisi la loi, la médecine, ou une carrière quelconque. S'ils sont privés de leurs moyens d'existence, ils ne sont pas plus à plaindre que des milliers de leurs concitoyens, et je ne vois pas pourquoi les contribuables seraient tenus de leur venir en aide d'une manière particulière. Je considère que ce crédit devrait être retranché. . .